

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.263 Vœu relatif à l'extension de la garantie locative Visale aux personnes âgées en difficulté

Considérant que l'accès au logement des parisiens les plus précaires est une priorité de la Ville de Paris ;

Considérant la précarité et l'isolement auxquels de nombreuses personnes âgées sont confrontées, particulièrement les femmes ;

Considérant que 470 000 parisiens ont plus de 60 ans ce qui représente près de 20% de la population ;

Considérant que 44% des plus de 60 ans sont locataires de leur logement, dont 21% d'un logement dans le parc social ;

Considérant le schéma parisien en direction des seniors 2017-2021 adopté lors du Conseil de Paris de juin 2017 dont une partie est consacrée à améliorer l'accès et le maintien dans le logement ainsi qu'à favoriser l'adaptation des logements aux spécificités liées à l'âge ;

Considérant la mise en œuvre de dispositifs logements en direction des seniors telle que la cohabitation intergénérationnelle qui vise à faire cohabiter jeunes et personnes âgées dans un esprit d'entraide et de solidarité ;

Considérant les résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, représentant un total de 4200 logements, destinées à des personnes âgées autonomes à des prix abordables ;

Considérant la nécessité de renforcer ces actions, de sécuriser le parcours locatif des personnes âgées, de leur permettre tant d'accéder à un logement abordable que de s'y maintenir ;

Considérant la garantie Visale mise en œuvre par Action logement en faveur des locataires de moins de 30 ans, leur permettant de bénéficier d'une garantie en cas de loyers impayés et les dispensant d'apporter toute autre caution au bailleur ;

Considérant l'utilité d'étendre ce dispositif Visale aux personnes âgées en difficulté afin de favoriser leur accès au logement et leur maintien dans les lieux ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le Ministre du logement, Action Logement ou encore la CNAV afin d'étendre le dispositif Visale aux personnes âgées en difficulté